

INFO BORT L'ETANG

Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2020-04

Réunion du Conseil Municipal du 3 juillet 2020

OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 COMMUNE ET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020 commune et le budget primitif 2020 annexe assainissement collectif (voir en dernière page).

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- Ligue contre le cancer : 100 €,
- Association Protectrice des Animaux : 200 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Bort l'Etang : 1 000 €,
- Coopérative scolaire de Bort l'Etang : 3 000 €,
- Comité d'Animation Culturelle : 3 000 €.

OBJET : ACHAT D'UN VEHICULE POUR LES AGENTS TECHNIQUES

Le Conseil Municipal décide de remplacer le véhicule Renault trafic des agents techniques, et d'acheter un CITROEN Jumper d'occasion, pour un montant de 18 000 € TTC.

OBJET : TARIF CONCESSIONS AVEC CAVEAU ET MONUMENT HORS SOL

Suite à la reprise de concessions en état d'abandon, des emplacements avec caveau et monument hors sol seront vendus pour une période de 50 ans, au prix suivant :

- Concession n° 3-4 : concession double 240 € + caveau 760 € = **1 000 €**
- Concession n°189 : concession simple 120 € + caveau et monument hors sol 580 € = **700 €**
- Concession n°201 : concession simple 120 € + 380 € caveau = **500 €**
- Ou concession 200-201 : concession double 240 € + 360 € caveau (mixte un côté pleine terre et un côté caveau) = **600 €**
- Concession n° 212-213 : concession double 240 € + caveau et monument hors sol 1 060 € = **1 300 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL COMMUNIQUE



OBLIGATION D'ÉLAGAGE

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation ni les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Vos plantations empiètent sur le domaine public ? L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder d'office aux travaux d'élagage aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

INTERDICTION PERMANENTE DE FEUX EN PLEIN AIR

L'arrêté préfectoral n° 12/01328 du 2 juillet 2012 **interdit de façon permanente** :

- **Les lanternes célestes** : (dites aussi chinoises ou thaïlandaises) mise à feu et lâcher.
- **Les déchets non végétaux** : le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets non végétaux des particuliers ou issus des activités artisanales, industrielles, commerciales, agricoles.
- **Les déchets végétaux ménagers** : le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Les déchets végétaux ménagers incluent les déchets vert dits de jardin : herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, branchettes ou petits résidus de taille, de débroussaillages ou d'élagages, et autres résidus végétaux biodégradables sur place ou évacuables dans le cadre des ordures ménagères.

Les déchets végétaux produits par les ménages, doivent être valorisés par le compostage, le mulchage, le broyage, ou enlevés dans le cadre des ordures ménagères pour les petites quantités, ou par l'apport en déchetterie pour les quantités plus importantes.

CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET 2020

Une cérémonie du 14 juillet 2020 aura lieu à Ravel à 11h00 devant le monument aux morts.

Le traditionnel feu d'artifice du 13 juillet sur l'étang de Ravel n'aura quant à lui pas lieu cette année.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé les 13 et 17 juillet 2020 et du 10 au 28 août 2020.

En cas d'urgence, contactez le maire ou les adjoints.



PROJET DE FRESQUE MURALE

Un projet de fresque murale a vu le jour dans l'esprit des jeunes de Bort L'étang et a mûri depuis lors avec le soutien du réseau des médiathèques et de la mairie.

Cet été, ce projet d'art de rue porté par les jeunes prend vie et viendra colorer l'abri bus devant la mairie ! Courant Juillet, les jeunes se lancent dans la réalisation d'un croquis de la fresque sur le thème de « Bort L'Étang, vu par ses habitants ».

Pour cela, ils iront à la rencontre des habitants du bourg afin de recueillir les expériences et histoires de chacun. Samedi 8 août 2020, lors d'un atelier graff, l'artiste Cofee TSK et 4 élèves de Bort créeront la fresque à partir du croquis élaboré par tous les jeunes.

À VOS AGENDAS

CINEMA

*Dans le respect du protocole sanitaire :
gel hydroalcoolique, masques pour les déplacements, distanciation d'un mètre.*

Mercredi 15 juillet 2020 – 20h30 - salle polyvalente



LA BONNE EPOUSE

Comédie de François PROVOST avec Juliette BINOCHÉ, Yolande MOREAU, Noémie LVOVSKY.

Tenir son foyer et se plier à son devoir conjugal sans moufter : c'est ce qu'enseigne avec ardeur Paulette Van der Beck dans son école ménagère. Ses certitudes vacillent lorsqu'elle se retrouve veuve et ruinée. Est-ce le retour de son premier amour ou le vent de liberté de mai 68 ? Et si la bonne épouse devenait une femme libre ?

Mercredi 5 août 2020-20h30- salle polyvalente

L'APPEL DE LA FORET

Film d'Aventure de Chris Sanders avec Harrison Ford, Omar Si

La paisible vie domestique de Buck, un chien au grand cœur, bascule lorsqu'il est brusquement arraché à sa maison en Californie et se retrouve enrôlé comme chien de traîneau dans les étendues sauvages du Yukon canadien pendant la ruée vers l'or des années 1890. Buck va devoir s'adapter et lutter pour survivre, jusqu'à finalement trouver sa véritable place dans le monde en devenant son propre maître...





Mercredi 15 juillet 2020 à 15h00 - salle polyvalente

YOUPI C'EST MERCREDI

Film de Siri Melchior, à partir de 3 ans, durée 40 mn



Quand on a quatre ans et que son meilleur ami est un crocodile... Rita est une petite fille téméraire et curieuse de tout. Son meilleur ami est son fidèle animal de compagnie, Crocodile. Avec Crocodile toujours à ses côtés, Rita peut aller partout où elle le désire : dans les bois, au cinéma ou encore à la piscine. Rita connaît tant de choses et souhaite en découvrir tant d'autres – mais elle ne parvient pas à tout faire. Dans cet univers rêvé en présence d'aucun adultes, Rita découvre le monde qui l'entoure, comprend comment vivre avec les autres et par-dessus tout elle apprend à grandir. Une vision de l'enfance remplie d'humour et d'innocence.

Mercredi 5 août 2020 à 15h00 - salle polyvalente

LA PETITE FABRIQUE DES NUAGES

Films à partir de 3 ans, durée totale 46 mn

Vu d'en bas ou vu d'en haut, le ciel est toujours le théâtre de spectacles extraordinaires. Que l'on soit un oiseau migrateur, un lémurien explorateur, un chasseur d'étoiles ou une petite tortue de terre, il est toujours temps de rêver, la tête dans les nuages !

Cinq courts-métrages poétiques pour partir à la conquête du ciel.



CRITERIUM DU DAUPHINE LIBERE

Répétition avant le Tour de France, la 1^{ère} étape du Critérium du Dauphiné libéré Clermont Ferrand-Saint-Christo-en-Jarez passera par Bort l'étang **LE MERCREDI 12 AOUT 2020** aux alentours de 11h30. En provenance de Ravel, ils emprunteront la Route de la Croix de Bort de Pontaret à Barrioux pour ensuite prendre la direction de Courpière.

TOUR DE FRANCE

Les coureurs du Tour de France passeront par Bort l'Étang **LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2020**, lors de l'étape Clermont- Ferrand/ Lyon. Même itinéraire que pour le Dauphiné libéré.

La circulation sur ce tronçon sera donc difficile ! La gendarmerie procédera à la fermeture de la route à 11h00 et à partir de 11h30 le cisaillement sera interdit.

La caravane du tour devrait passer aux alentours de 12h15 et les coureurs vers 13h50.

LA BOULE BORTOISE

La Boule Bortoise (CD63) n'organisera aucun concours officiel en 2020. Aussi les tournois du 12 juillet (doublette mixte), du 15 août (doublette Challenge du Souvenir) et du 18 août (doublette Challenge Michel Dessimond) sont tous annulés. Beaucoup trop de contraintes et de responsabilités à porter.

Seul seront prévus des concours sociétaires pour la convivialité du club.



UNE NOUVELLE ÉQUIPE D'ÉLUS **POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER**

Elisabeth BRUSSAT, Maire d'Orléat, a été élue à la Présidence de la Communauté de communes Entre Dore et Allier le 4 juin dernier, succédant ainsi à Florent MONEYRON, Maire de Peschadoires. Elle connaît particulièrement bien la Communauté de communes puisqu'elle y siège depuis sa création en 1999. D'abord élue communautaire, elle s'est ensuite occupée du développement du pôle accueil petite enfance depuis 2014.

Le **Conseil de la communauté de communes** est constitué de **35 conseillers élus** parmi les listes municipales ainsi que **3 suppléants**.

Parmi ceux-ci, 6 vice-présidents ont été désignés ainsi qu'un conseiller délégué.

1er vice-président : **Florent MONEYRON** (Maire de Peschadoires) - Économie/Zones d'Activité/Commerce/Tourisme ;

2^e vice-présidente : **Marie-France MARMY** (Adjointe au Maire de Lezoux) – Culture /Communication ;

3^e vice-président : **Daniel PEYNON** (Maire de Joze) – Finances ;

4e vice-présidente : **Josiane HUGUET** (Maire de Bort L'Étang)- Enfance Jeunesse /référénte RH ;

5e vice-président : **Thierry TISSERAND** (Adjoint au Maire de Moissat) – Eau/ Assainissement/ Environnement ;

6^e vice-président : **Guillaume FRICKER** (Conseiller municipal de Lezoux) – Mutualisation / Maison France Services ;

Conseiller délégué : **Jean Baptiste GIRARD** (Maire de Bulhon) – Travaux /Bâtiments/Voirie.

Pour rappel, la Communauté de communes Entre Dore et Allier regroupe 14 communes (Bort l'Étang, Bulhon, Crevant-Laveine, Culhat, Joze, Lempty, Lezoux, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel, Saint-Jean-d'Heurs, Seychalles, Vinzelles). Elle compte 20 000 habitants. Son siège est situé à Lezoux, 29 avenue de Verdun.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Charges à caractère général :	212 800,00 €
Charges de personnel :	164 300,00 €
Virement à la section d'investissement :	529 039,96 €
Autres charges de gestion courante :	172 600,00 €
Charges exceptionnelles et dépenses imprévues:	21 500,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

Excédent 2019 reporté :	712 296,96 €
Produit du service du domaine :	6 450,00 €
Impôts et taxes :	227 949,00 €
Dotations et participations :	123 544,00 €
Autres produits de gestion courante :	30 000,00 €

TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 100 239,96 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

Emprunts et dettes assimilées :	2 000,00 €
Immobilisations incorporelles :	1 000,00 €
Subventions d'équipement versées, travaux réseau électrique :	3 000,00 €
Dépenses imprévues :	28 039,96 €
Dépenses d'investissement	730 000,00 €
Protection incendie : 30 000,00 €, Achat matériel commune : 68 000,00 €, Travaux bâtiments communaux : 277 000,00 €, Restauration registres état civil : 5 000,00€, Voirie : 350 000,00 €	

INVESTISSEMENT RECETTES

Excédent d'investissement rapporté :	33 590,83 €
Virement de la section de fonctionnement :	529 039,96 €
FCTVA :	38 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	36 409,17 €
Subventions d'investissement :	127 000,00 €

TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 764 039,96 €

LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Charges à caractère général :	34 906,91 €
Amortissements travaux :	14 235,48 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

Excédent 2019 reporté :	33 968,13 €
Amortissement subventions :	6 174,26 €
Produit du service des domaines :	9 000,00 €

TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 49 142,39 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

Immobilisation en cours (travaux) :	16 122,44 €
Amortissement subventions :	6 174,26 €

INVESTISSEMENT RECETTES

Excédents de fonctionnement capitalisés :	8 061,22 €
Amortissements travaux :	14 235,48 €

TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 22 296,70 €